Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2020_DL4_270224-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : **33**
Présents : **21**
Procurations : **12**
Votants : **33**
**N° 04/2024**

**DÉPARTEMENT DU TARN**
**ARRONDISSEMENT DE CASTRES**
**COMMUNE DE LAVAUR**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2024.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

**Étaient présents :**
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, Mme RÉMY, M. VANTAUX, POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

**Avaient donné pouvoir :**
Mme DOURTHE à M. DELORD
M. LABORDE à M. CARAYON
M. GAMBIER à Mme IMBERT
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme LESPINARD à Mme BONNIFACY
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme RÉMY
Mme LEY à M. RENAULT
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à M. LARUE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

---

Le premier adjoint informe l'assemblée que dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la commune de LAVAUR est amenée à définir, annuellement, une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2020_DL4_270224-DE

.../...

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % et à signer tout document s'y rapportant, concernant l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du premier adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

**AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 %,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant, concernant l'exercice 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT